

HONORAIRES SUR TRANSACTIONS

APPARTEMENTS - VILLAS - PAVILLONS - PROPRIÉTÉS - TERRAINS

NET VENDEUR	TTC
JUSQU'À 100 000 EURO	10 % TTC MAXIMUM
DE 100 001 À 199 999 EURO	7 % TTC MAXIMUM
A PARTIR DE 200 000 EURO	6 % TTC MAXIMUM

Les honoraires sont à la charge du vendeur selon les modalités du mandat de vente (sauf indication contraire stipulée dans le mandat de vente)

HONORAIRES SUR LOCATIONS

APPARTEMENTS - VILLAS - PAVILLONS

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

REMUNERATION	PART DU BAILLEUR	PART DU LOCATAIRE
ENTREMISE - NÉGOCIATION	150 EURO TTC	0 EURO TTC
VISITE - CONSTITUTION DE DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL	10 EURO PAR M2 HABITABLE	10 EURO PAR M2 HABITABLE
ÉTAT DES LIEUX	3 EURO PAR M2 HABITABLE	3 EURO PAR M2 HABITABLE

AVIS DE VALEUR : 125,00 EURO HT / 150,00 EURO TTC

SAS TGS IMMO, 390 Avenue d'Arménie 13120 Gardanne Tel : 04.42.99.80.78 Mail : gardanne@stephaneplazaimmobilier.com

Site : <https://gardanne.stephaneplazaimmobilier.com>

Carte Pro : CPI13102024000000037 délivrée par la préfecture d'Aix en Provence

Activités : Transaction POUR L'ACTIVITE DE TRANSACTION, NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION

Commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier

Tarifs applicables à partir du 22 AVRIL 2024